«Je suis fière des prestations fournies par les entreprises liées à la Confédération»

Pour la Conseillère fédérale Doris Leuthard, le service public disponible en Suisse est globalement performant et de qualité. Il est certes toujours possible d'améliorer les prestations fournies. Mais dans ce cas il faut que les entreprises concernées puissent disposer d'une marge de manœuvre leur permettant de s'adapter aux évolutions du marché. Interview avec la cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Vincent Gillioz, SAB, 3001 Berne

La Conseillère fédérale Doris Leuthard

Le 5 juin prochain, nous allons voter sur l'initiative populaire intitulée «En faveur du service public». Craignez-vous que cette appellation pousse certains citoyens à accorder leur confiance à une initiative qui donne l'illusion d'être favorable au service public ?

La dénomination de cette initiative ne tient pas ses promesses. Nous disposons aujourd'hui d'un service public de très grande qualité. Si l'initiative venait à être acceptée, il serait affaibli. Or, sans service public, la Suisse serait appauvrie et la cohésion de toutes les régions du pays serait menacée.

Les promoteurs de cette initiative indiquent qu'ils désirent avant tout améliorer la qualité des services publics. En soi, l'objectif premier de ce texte semble louable non ?

Les initiants laissent entendre que le service public serait de mauvaise qualité. Pourtant, les CFF, la Poste et Swisscom proposent des prestations fiables à des prix équitables. Pensons par exemple aux cadences horaires dans le domaine des transports, à la desserte en cars postaux des vallées reculées ou encore à la connexion Internet assurée jusque dans chaque cabane du CAS. Nos citoyens et entreprises bénéficient d'un service universel que peu de pays connaissent. Cela contribue à la forte compétitivité de la Suisse, comme différents classements l'attestent.

Cette initiative exige que les bénéfices réalisés par les entreprises de service public ne servent plus à alimenter les caisses fédérales. Pour les initiants, cette mesure permettrait notamment de réinvestir cet argent pour améliorer la qualité des prestations fournies; qu'en pensez-vous ?

Sur ce point aussi, les arguments des initiants ne correspondent pas à la réalité. Les entreprises mettent leurs bénéfices au profit du service public. En effet, elles investissent continuellement dans de nouveaux produits et technologies pour satisfaire encore mieux les besoins des clients. La Poste a ainsi considérablement développé ses prestations électroniques au cours des dernières années. Aujourd'hui, le client peut par exemple choisir s'il veut recevoir ses courriers sous forme physique ou par e-mail. Par ailleurs, Swisscom et la Poste sont en concurrence avec d'autres entreprises. Si elles veulent tirer leur épingle du jeu, elles doivent être innovantes et investir en permanence. Et pour ce faire, elles ont besoin de bénéfices.

Est-ce que les conditions fixées par cette initiative permettront aux entreprises concernées d'assurer tout de même leur mandat et leur pérennité ?

Avec ses directives, l'initiative enfermerait les entreprises dans un carcan, avec pour conséquence une paralysie de leurs services. Elles ne seraient plus incitées à fournir efficacement les prestations du service universel. Or le Conseil fédéral veut des entreprises innovantes et créatives qui, grâce aux technologies les plus récentes, proposent des services avantageux, répondant aux besoins des citoyens. Il fixe ces directives dans les «objectifs stratégiques».

Quel est l'intérêt d'effectuer des subventionnements croisés au niveau fédéral, pratique que les initiants veulent abolir ?

Habituellement, les activités moins rentables du service universel sont financées par les bénéfices provenant d'autres secteurs. Cette approche nous permet de proposer des prix uniques. Un courrier envoyé par la

Poste d'Ouchy au quartier du Flon à Lausanne coûte autant qu'une lettre acheminée de Genève à Poschiavo. En d'autres termes, le concept même du service public repose sur la compensation et la solidarité. En s'en prenant aux subventionnements croisés, les initiants renient ces valeurs.

Si l'initiative est acceptée par le peuple, comment la Confédération compensera-t-elle la perte des contributions financières versées actuellement par les entreprises assurant un mandat de service public ?
Si les entreprises de service public ne versent plus de bénéfices à la Confédération, le déficit devra être comblé par des augmentations d'impôts ou une diminution des prestations. Dans les deux cas, ce n'est ni bon, ni souhaitable pour les citoyens. Les chiffres sont éloquents : en 2014, Swisscom, la Poste et les CFF ont versé près de 500 millions de francs d'impôts sur les bénéfices. De plus, la Confédération a perçu en sa qualité d'actionnaire, des dividendes à hauteur de 780 millions de francs de la part de Swisscom et de la Poste. Ces recettes sont aujourd'hui destinées aux finances publiques et sont utilisées pour des missions importantes. Les initiants sont prêts à risquer la diminution de ces recettes.

Est-ce que ce manque à gagner se répercutera aussi sur les cantons ou les communes ?
On peut supposer que les cantons subiraient aussi les conséquences des pertes d'impôts sur les bénéfices.

Selon les initiants, certains cadres d'entreprises assurant le service public touchent un salaire trois fois plus élevé que celui d'un Conseiller fédéral. Estimez-vous que ces rémunérations sont justifiées ?
Je ne compare pas mon salaire avec celui du patron de l'une de ces entreprises. Nos tâches sont complètement différentes. Entendons-nous bien : l'initiative a un impact non seulement sur le CEO mais aussi sur l'ensemble des employés des entreprises de service public. Sur le marché du travail, ces derniers sont en concurrence avec les meilleurs spécialistes et cadres. Les salaires correspondent à ceux de la branche en Suisse et à l'étranger. Si les entreprises devaient suivre les prescriptions salariales de l'initiative, elles devraient adapter l'ensemble de leur chaîne salariale à celle de l'administration fédérale. Elles rencontreraient ainsi beaucoup de difficultés pour recruter les spécialistes dont elles ont besoin, comme les experts bancaires ou les développeurs de logiciels. A long terme, c'est la qualité du service public qui en pâtirait.

«Nos citoyens et entreprises bénéficient d'un service universel que peu de pays connaissent.» (© La Poste)

Estimez-vous que certaines régions de Suisse seraient plus particulièrement pénalisées, au cas où le oui l'emporterait lors de la votation du 5 juin 2016 ?
Les entreprises qui fournissent un service universel auraient en tout cas plus de difficultés à desservir toutes les régions de la même façon. Ce principe est toutefois garanti par le cadre législatif en vigueur. La tentation de se concentrer principalement sur les activités rentables serait plus grande en cas de oui à l'initiative.

Est-ce que cette initiative est susceptible de remettre en question les principes du service public (desserte de base de qualité accessible à toutes les catégories de la population et offerte dans toutes les régions du pays à des prix abordables et aux mêmes conditions) ?
Il ne faut pas sous-estimer les conséquences d'une acceptation de cette initiative. C'est précisément parce que le service public constitue un trait distinctif de notre pays que nous devons nous en soucier. Les entreprises et le monde politique prennent cette responsabilité très au sérieux. Ils s'efforcent en permanence de procéder à des améliorations et adaptations.

De manière générale, les auteurs de l'initiative «En faveur du service public» prétendent que les bénéfices réalisés par les anciennes régies fédérales sont en augmentation, alors que la qualité des services fournis est à la baisse. Comment vous positionnez-vous face à cette affirmation?
Je suis fière des entreprises liées à la Confédération et je déplore que les initiants ne reconnaissent pas le haut niveau de ce travail. Bien entendu, le service public peut toujours s'améliorer; le Conseil fédéral attend aussi de Swisscom, de la Poste et des CFF qu'ils développent de manière continue leurs prestations pour répondre aux besoins de la population. Mais pour cela, ils ont besoin d'une marge de manœuvre et de ressources financières que l'initiative entend leur retirer.